

## L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN : LES DÉFIS RELEVÉS PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Si les défis sont apparus, c'est que l'Acte unique européen (qui consistait à instaurer la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux) représentait soudain une vision complètement nouvelle, et je pense que cette vision s'est accompagnée, pour les députés au Parlement européen, d'un constat du développement de leur institution. Si, à ses débuts, le Parlement n'était qu'un forum de discussion, qui n'avait qu'une influence très limitée, notamment dans les grands domaines comme l'agriculture et le budget, par exemple, désormais, notre présence était remarquée, notre participation était réelle. Le Parlement a donc réagi, d'une façon très positive, à ces évolutions.

Cela a conduit le Parlement à avoir davantage de responsabilités avec la codécision, les concertations avec la Commission et le Conseil des ministres sur bien des questions d'importance majeure; une nouvelle fois, nous constatons que notre institution se renforçait. Quand un parlement obtient de telles responsabilités, il prend les choses au sérieux et des décisions probablement plus réfléchies qu'avant, où il pouvait dire ce qu'il lui plaisait, car c'était sans conséquences. Il s'agissait donc d'une évolution plus que bienvenue.

Ensuite, quand le Parlement s'est impliqué davantage dans la politique des affaires, je pense qu'une inquiétude a percé au niveau des parlements nationaux: "Que se passe-t-il; sont-ils en train de nous priver, nous, parlements nationaux, de certains de nos pouvoirs?". Cette crainte est toujours très forte ici, à Londres, au sein du parlement. Cela fait toutefois partie du fonctionnement de l'institution, qui doit être politique. Il existe par conséquent une facette administrative pour certaines fonctions du Parlement européen, liée à la Commission et au Conseil des ministres, et parallèlement, il y a ces responsabilités, qui font du Parlement une entité politique. D'aucuns disent que nous avons perdu notre souveraineté, mais ce n'est pas le cas, nous l'avons en fait mise en commun en 1973, dans le cas de la Grande-Bretagne, ou avant cette date, pour d'autres pays. La seule erreur que nous avons commise a été de ne pas participer dès le début. Je pense que c'était quelque chose qui se déroulait, comme "l'évolution" – certains ont peut-être estimé qu'il s'agissait d'une révolution, mais non, c'était l'évolution. La situation évoluait progressivement et il s'agissait de savoir s'y adapter et de garder une longueur d'avance, pour s'y préparer en même temps. Ainsi, il était essentiel pour le Parlement, à cette époque, de prouver à la Commission et au Conseil de ministres que nous étions une institution responsable.